



Déclaration liminaire au CTL du 4 octobre 2012

Avec plus de 2000 suppressions d'emplois (2023 « équivalents temps pleins »), la DGFIP connaîtra donc une nouvelle vague de suppressions d'emplois d'ampleur qui, bien que légèrement inférieure aux vagues précédentes, représentera à nouveau 2 départs sur 3 non remplacés. Ce faisant, le taux de non remplacement déjà à l'œuvre durant la très dogmatique et très brutale révision générale des politiques publiques (RGPP) est maintenue.

Depuis 2002, ce seront donc 18,51% des emplois qui auront été supprimés alors que, dans le même temps, la charge de travail ainsi que sa complexité auront considérablement augmenté.

Dans un contexte de crise des finances publiques, nous déplorons que tous les moyens de lutte contre la fraude fiscale (+ 50 milliard d'euros) ne soient pas mis en œuvre, notamment en termes d'emplois.

Un constat s'impose : après 10 ans de suppressions d'emplois, les agents n'ont aujourd'hui plus les moyens d'assurer un service public de qualité. Leurs conditions de travail en pâtissent, les missions sont en danger et les usagers en sont également les victimes.

Lors de sa visite dans notre département, puis au CTR du 25 septembre, le directeur général a réaffirmé l'importance de l'accueil tant au niveau des missions que des moyens mis à disposition. Il a réaffirmé l'importance du maillage territorial et ferait preuve de pragmatisme sur les conditions de fonctionnement des postes.

Solidaires Finances Publiques attend la concrétisation de ces paroles.

Concernant l'ordre du jour, plus particulièrement la création du SIP de Lille Seclin, Solidaires Finances Publiques votera contre le projet pour les raisons déjà exposées les années précédentes lors de la création des autres SIP.

Les fusions sont avant tout des machines à supprimer de l'emploi sous couvert de création d'interlocuteur unique.

Concernant cette création, Solidaires Finances Publiques note le changement d'orientation sur la caisse. En effet, lors du CTL du 30/03/2012, il nous avait été dit qu'il n'y aurait pas de caisse unique sur Lille Seclin. Or, c'est bien une caisse unique SIP/SIE qui sera mise en place, ce qui posera des problèmes de fonctionnement :

* Avec la création d'un poste de caissier " gestion publique", l'effectif ne sera que de 2 agents pour le recouvrement, ce qui paraît trop juste.

Que se passera-t-il si ces 2 agents sont absents en même temps ?

Comment sera organisée cette caisse unique entre SIP et SIE ?

* Autre problème identifié par Solidaires Finances Publiques concerne l'accueil SIP puisqu'aucun agent FGP n'est prévu.

Par contre, une formation aux agents SIP sur les questions les plus simples du recouvrement , est prévue.

Solidaires Finances Publiques s'oppose encore une fois à ce détournement du principe mis en place par Mr Parini ancien DG, à savoir que chaque agent de chaque filière garderait ses missions.

Les agents de ce site ne sont pas responsables de la décision de la Direction Générale de créer un SIP malgré les difficultés liées au maillage de trésoreries.

Cette création impactera les conditions de travail de ces agents.

Solidaires Finances Publiques demande comment seront transférés les 2 cadres C, ainsi que le cadre B en SIE s'il n'y a pas de volontaires.

Le SIP de Lille Seclin apportera également de la confusion à l'utilisateur au travers de ce redécoupage territorial.

Concernant l'expérimentation de plateaux téléphoniques sur Valenciennes et Tourcoing pour la campagne de recouvrement des impôts locaux, Solidaires Finances Publiques constate déjà les difficultés suivantes :

* Sur Tourcoing les locaux inadaptés au plateau : nuisances sonores, casques obsolètes, manque de formation, fiches de liaisons inadéquates.

* Sur Valenciennes, le standard habituel étant réorienté sur le plateau téléphonique, les agents reçoivent toutes demandes. Ils ne font donc , pour l'instant , qu'office de standard.

Les agents ne sachant répondre à ce panel de questions, ils se sentent décredibilisés.

Enfin, comme annoncé lors de l'audience avec le nouveau Directeur Général Mr Bezard, Solidaires Finances Publiques vous remet 209 demandes de prise en compte du décret n° 95-313 du 21/03/1995 concernant les agents travaillant ou ayant travaillé en zone urbaine sensible.